



Le 10 juillet 2020

Échec de la tentative de Postes Canada de faire modifier la décision de l'arbitre MacPherson sur la hausse des allocations des FFRS

Postes Canada a formellement demandé à l'arbitre MacPherson de corriger sa décision en ce qui concerne l'augmentation des allocations variables (envois sans adresse) et l'allocation pour le tri de connaissance et l'adressage civique.

Le 29 juin dernier, après avoir entendu les arguments des conseillers juridiques du STTP et de Postes Canada, l'arbitre a décidé de maintenir sa décision initiale d'augmenter ces indemnités des mêmes pourcentages que les augmentations de salaire, soit 2,0 %, 2,0 %, 2,5 % et 2,9 %. Le STTP tient des consultations avec Postes Canada afin qu'elle lui fournisse le calendrier des augmentations à venir et des paiements rétroactifs.

Calendrier des paiements rétroactifs de l'allocation variable

Le 20 août 2020 : Postes Canada a informé le Syndicat que les membres de l'unité des FFRS recevront, à cette date, le paiement rétroactif de l'allocation variable pour 2020.

Le 17 septembre 2020 : Postes Canada a informé le Syndicat que les membres de l'unité des FFRS recevront, à cette date, le paiement rétroactif de l'allocation variable pour 2018 et 2019.

Le STTP continue d'exprimer à l'employeur son mécontentement quant au long délai qu'il a établi pour verser les paiements de rétroactivité.

Solidarité,

Carl Girouard
Dirigeant national des griefs

2019/2023 Bulletin n° 175

/bt sepb225
/jrg scfp1979

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes • La lutte continue